



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS

N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984.

1971

Cinquante quatre années de défense du cadre de vie des Sénartais
Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine
77240 CESSON

2025

Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com

Mail : contact@ade-senartetenvirons.com

Le 18 février 2025

à Monsieur Michel Bisson

Maire de Lieusaint,

Président de Grand Paris Sud

Objet : Dépôt sauvages à Lieusaint – quel traitement ?

Dans le prolongement de la rue de l'industrie à Savigny le Temple – (secteur usine d' Arvigny)

Monsieur le Maire,

Des Sénartais se sont émus auprès de notre association des dépôts de déchets inertes sur un terrain de la commune de Lieusaint limitrophe de Savigny le Temple. La typologie de ces déchets est variée : béton, plastique, caoutchouc, ferraille... (voir photos).

Nous savons que ce fléau des dépôts sauvages retient l'attention de toutes les collectivités (commune, agglomération, département) et nous saluons la vigilance et le combat mené par GPS pour juguler ce phénomène aux incidences financières conséquentes.

Si aujourd'hui nous tenons à vous interpeller à ce sujet, c'est pour vous relayer nos craintes quant au traitement de ces amas de déchets qui perdurent et nos questions quant à la pollution (sol, air, eau) qui peut en découler.

Le développement de votre agglomération qui se certifie durable ne peut tolérer l'enkystement de cette situation délétère pour l'image de notre territoire et la santé de nos concitoyens.

Sachant pouvoir compter sur l'attention que vous accorderez à ce courrier et sur les suites à y donner, que nous communiquerons à nos adhérents et au public, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations courtoises.

Cathy Bissonnier – Présidente de l'A.D.E.

N.B. Pour votre information, nous envoyons une copie de ce courrier à Marie Line Pichery, maire de Savigny le Temple.